



REGLEMENT PARTICULIER

6^{ème} SLALOM CHAMBLEY PLANET'AIR

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE CHAMBLEY

organise le Dimanche 14 Mai 2017 avec le concours de l'Ecole de Conduite et Pilotage Francis Maillet Compétition un slalom dénommé : 6^{ème} Slalom Chambley Planet'Air.

Cette épreuve compte pour : la Coupe de France des Slaloms 2017 et pour le Trophée des Slaloms de la Ligue Grand Est du Sport Automobile.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est du Sport Automobile sous le numéro 6 en date du 10/02/2017, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 143 en date du 10/02/2017.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr Michel POIVEY	Licence n° 12507
Commissaires Sportifs :	Mme Fabienne SCHOLLER	Licence n° 43874
	Mme Jacqueline BERGAMI	Licence n° 6284
Directeur de Course :	Mr Serge MISTRÉ	Licence n° 5945
Directeur de Course Adjoint :	Mr Didier GERARDIN	Licence n° 19652
Responsable Commissaires Techniques :	Mr Gérard PROTOIS	Licence n° 1906
Commissaire Technique :	Mr Michel LORRAIN	Licence n°105082
Commissaire Technique :	Mr Dany GUIDE	Licence n°140992
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	Mr Jean-Michel HENRY	Licence n° 15551
Chronométreurs :	Mr Claude BRANDENBERG	Licence n° 19522
Classement :	Mr Thierry STOECKLE	Licence n° 3500
Médecin :	Mr Gilles DOLLANDER	Licence n° 23260
Médecin :	Mr Francis MAILLET	Licence n° 12821
Responsable sécurité du parcours :	Mr Laurent VAIMBOIS	Licence n°110391
Commissaires de l'ASA CHAMBLEY et ASA amies.		

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **Mardi 9 Mai 2017 à minuit**

Publication de la liste des engagés le **Vendredi 12 Mai 2017**

Vérifications administratives le **Samedi 13 Mai 2017 de 16h30 à 19h30**
et **Dimanche 14 Mai 2017 de 07h00 à 08h30**

Lieu **Circuit de Chambley Francis Maillet Compétition**

Vérifications techniques le **Samedi 13 Mai 2017 de 16h45 à 19h45**
et **Dimanche 14 Mai 2017 de 07h15 à 08h45**

Lieu **Circuit de Chambley Francis Maillet Compétition**

Réunion du Collège des Commissaires Sportif le **Dimanche 14 Mai 2017 à 07h45**

Lieu : **Circuit de Chambley Francis Maillet Compétition**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à **09h30**

Essais non chronométrés le **Dimanche 14 Mai 2017 de 9h45 à 10h45**

Essais chronométrés le **Dimanche 14 Mai 2017 de 11h00 à 12h00**

Briefing des pilotes obligatoire le : **Dimanche 14 Mai 2017 à 10h45**

Lieu **Circuit de Chambley Francis Maillet Compétition – ligne de départ**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à **12h30**

Course :

- **1^{ère} manche de 14h00 à 15h00**
- **2^{ème} manche le 15h15 à 16h15**
- **3^{ème} manche le 16h30 à 17h30**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance **pédestre** est autorisée le samedi de 19h à 20h et le dimanche de 8h à 9h.

Affichage des résultats provisoires : 30 mn après l'entrée du dernier concurrent au parc fermé

Lieu **Circuit de Chambley Francis Maillet Compétition**

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu **Circuit de Chambley Francis Maillet Compétition**

Podium - Remise des prix à **18h15 Hangar Francis Maillet Compétition**

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Francis Maillet Compétition, Hangar 110, Base Chambley Planet'Air – 54470 SAINT JULIEN LES GORZE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture, le passeport technique et l'autorisation du propriétaire en cas de prêt de voiture.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Par le seul fait de son engagement, tout concurrent adhère sans restriction au présent règlement, ainsi qu'aux règlements établis par la FFSA et déclare en acceptant toutes les dispositions, ainsi que les décisions des organisateurs pour les cas non prévus (force majeure...).

Tout concurrent dont l'attitude, tant au cours de l'épreuve elle-même, que lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par des propos, soit par des actes (tricherie, détournement d'objets, etc.), sera rayé du classement de l'épreuve sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA.

Pour prétendre figurer au classement final de l'épreuve, obligation est faite de participer aux 3 manches.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus (avec les frais de participation) à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA CHAMBLEY – Chambley Planet'Air – 54470 HAGEVILLE

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le Mardi 9 Mai 2017 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 200 €, réduits à 100 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 90 € pour les licenciés de l'ASA Chambley ou pour les écuries engageant au minimum 5 concurrents par le même courrier et à la condition que ces concurrents prennent le départ.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Forfait : conformément à la réglementation fédérale, tout concurrent devra notifier son forfait par lettre, ou par mail (asa-chambley@orange.fr) au moins 24h avant le début de l'épreuve pour prétendre au remboursement des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 50 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 90 dont 20 peuvent être réservées aux concurrents du Groupe Loisir.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir tableau épreuves).

Double monte admise, une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2P. CARBURANT – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS :

Voir Règlement Standard Courses de Côte et Slaloms

4.2.7.P ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard Courses de Côte et Slaloms

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

- Les publicités obligatoires ou optionnelles feront l'objet d'un additif ultérieur.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Le 6^{ème} Slalom Chambley Planet'Air comprend une épreuve de vitesse et de maniabilité chronométrée de 1585 m en 3 manches tracé sur une partie de la piste de l'Ecole de Conduite et Pilotage Francis Maillet Compétition – Circuit de Chambley

La course se déroulera en 3 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

6.3P. FILE DE DEPART

Lieu : sortie parc concurrent

Rappel : les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant l'heure de départ. Le concurrent qui ne sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de la manche.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Le parc concurrent sera situé sur le parking du site de l'Ecole de Conduite et Pilotage Francis Maillet Compétition.

Le parc concurrent sera accessible à partir de 16h, le samedi 13 Mai 2017.

Les remorques devront être garées sous la responsabilité du Chef de Piste à l'endroit indiqué.

Toute assistance doit être obligatoirement munie d'un extincteur de 5kg et d'une bâche étanche sous la voiture sous peine d'une pénalité financière de 200 €.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

pendant les essais et la course au parc concurrent et en « pré-grille » à hauteur de la file de départ.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la durée de la manifestation, une permanence sera organisée

Lieu PC Course – Circuit de Chambley – Francis Maillet Compétition

Téléphone permanence n° 03.82.33.71.83

Centre de secours le plus proche : Centre de Jarny au 03.82.33.18.57

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2p.

7.3P. COURSE

Nombre de manches obligatoires : 3 manches de course

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

Si celui-ci ne se situe pas à proximité immédiate du point stop, les pilotes conserveront leur casque pour effectuer le trajet qui les sépare de l'entrée du parc. Ils retireront leur casque **AVANT** d'entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

ARTICLE 8P. PENALITES

- Quille de parcours renversée ou déplacée = 1 seconde
- Quille d'arrivée renversée ou déplacée = 3 secondes
- Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.
- Présentation sur la ligne hors de son ordre = 3 secondes

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur le meilleur temps des 3 manches de course..

Les classements officiels provisoires seront affichés sur place ½ heure après l'entrée du dernier concurrent au parc fermé et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général Scratch
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.
- 1 classement Loisir
- 1 classement féminin
- Les ex aequo seront départagés selon l'article 9 (France Auto)

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

10.3P. COUPES

Scratch : 1 Coupe et un trophée pour les 3 premiers

Groupes : 1^{er} : 1 Coupe

2^{ème} : 1 Coupe

3^{ème} : 1 Coupe

Classes : 1^{er} : 1 Coupe

2^{ème} : 1 Coupe

3^{ème} : 1 Coupe

Dames : 1 Coupe première pilote féminine voiture fermée

1 Coupe première pilote féminine voiture ouverte

Commissaires : 3 Coupes

Les prix sont cumulables.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

La remise des prix aura lieu sur place le dimanche 14 mai 2017 à 18h15 sous le hangar de l'Ecole de Conduite et Pilotage du Circuit de Chambley Francis Maillot Compétition. Les concurrents qui ne se présenteront pas à la remise des Prix perdront leurs droits aux prix.